



Convocation

Séance du conseil communal du 24 juillet 2024 à 16:00 heures

Par la présente, le conseil communal de la commune de Berdorf est invité à se réunir en date du **mercredi 24 juillet 2024 à 16:00 heures** dans la maison communale à Berdorf et ceci afin de délibérer sur les objets suivants:

Séance publique

Gestion des projets et propriétés communales

1. Présentation de l'étude concernant l'élaboration de concepts de gestion des risques liés aux crues subites
2. Avis concernant le classement de l'église de l'Assomption de la Bienheureuse-Vierge-Marie à Bollendorf-Pont;
3. Fixation des taux de l'impôt foncier et de l'impôt commercial pour l'exercice 2025
4. Approbation d'une nouvelle convention de collaboration avec Valorlux dans le cadre de la collecte sélective des PMC;
5. Approbation d'un compromis de vente pour dix parcelles à Bollendorf-Pont, conclu avec Schmitt Mike et Schmitt Simone;
6. Approbation de l'acte de vente d'emprise pour une parcelle dans la rue «Hammhafferstrooss» appartenant à Monsieur Weber Norbert;
7. Approbation de concessions pour des tombes ou emplacements sur les cimetières de la commune

Gestion du personnel

8. Accord pour une adaptation et l'application de l'article 37 al 9 de la convention collective des salariés de l'Etat réglant le paiement d'une prime supplémentaire pour salariés en cas du remplacement d'un autre agent communal d'une carrière ou fonction supérieure à la sienne

Séance à huis clos

9. Approbation de la date de la mise à la pension d'invalidité de Madame Joanne Klemens, rédacteur communal de la commune de Berdorf, sur base d'une décision de la commission des pensions

Séance publique

Divers

10. Informations d'actualité données par le bourgmestre et les échevins. Questions des conseillers au collège des bourgmestre et échevins.

Séance du collège des bourgmestre et échevins du 17 juillet 2024

Présent: M Joe Nilles, bourgmestre et président;
MM Daniel Scharff et Marc Wintersdorf, échevins;
M Oé Claude, secrétaire communal;

Absence excusée: ./.

Berdorf, le 17 juillet 2024

Le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire,

(Contreseing art. 74 loi communale)



Le bourgmestre

